

Différentes nomenclatures possibles

La nomenclature française

1. Agriculteurs exploitants	Agriculteurs exploitants
	Artisans
	Commerçants et assimilés
2. Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	Chefs d'entreprise de 10 salariés ou plus
	Professions libérales et assimilés
	Cadres de la fonction publique, professions intellectuelles et artistiques
3. Cadres et professions intellectuelles supérieures	Cadres d'entreprise
	Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique et assimilés
	Professions intermédiaires administratives et commerciales des entreprises
	Techniciens
4. Professions Intermédiaires	Contremaîtres, agents de maîtrise
	Employés de la fonction publique
	Employés administratifs d'entreprise
	Employés de commerce
5. Employés	Personnels des services directs aux particuliers
	Ouvriers qualifiés
	Ouvriers non qualifiés
6. Ouvriers	Ouvriers agricoles
	Anciens agriculteurs exploitants
	Anciens artisans, commerçants, chefs d'entreprise
	Anciens cadres et professions intermédiaires
7. Retraités	Anciens employés et ouvriers
	Chômeurs n'ayant jamais travaillé
8. Autres personnes sans activité professionnelle	Inactifs divers (autres que retraités)

La nomenclature italienne

TABLEAU 2
DETAIL DES POSITIONS DANS LA PROFESSION DE LA NOMENCLATURE ISTAT (14 POSTES)

1- Chefs d'entreprises et professions libérales (<i>imprenditori, liberi professionisti</i>)	— Chefs d'entreprise (avec et sans salariés) — Professions libérales (avec et sans salariés)
2- Travailleurs indépendants (<i>lavoratori in proprio</i>)	— Travailleurs indépendants (avec et sans salariés) — Travailleurs à domicile pour le compte d'entreprises
3- Aides (<i>coadiuvanti</i>)	— Aides familiaux
4- Cadres et employés (<i>dirigenti e impiegati</i>)	— Cadres supérieurs (<i>dirigenti</i>) — Membres des carrières de direction (<i>Appartenenti carriera direttiva</i>) — Employés (<i>Impiegati</i>) — Membres des catégories spéciales (professions intermédiaires)
5- Salariés « manuels » (<i>Lavoratori dipendenti</i>)	— Ouvriers spécialisés et qualifiés — Contremaîtres, chefs d'atelier — Ouvriers sans qualification — Apprentis — Militaires de carrière et Forces Armées (jusqu'au grade de caporal)

Sources : ISTAT

Pour caractériser la profession, l'ISTAT [l'institut national de statistique italien] prenait en compte le type de travail (sa caractéristique technique : industriel, commerçant, médecin, comptable, etc.), la nature de l'effort fourni dans l'activité (à dominante manuelle ou intellectuelle) et l'objet sur lequel s'exerce l'activité. Il s'agissait donc de classer des métiers manuels (*arti* ou *mestieri*) ou intellectuels (*professioni* ou *arti liberali*) en fonction des secteurs d'activité (l'administration, l'agriculture et la pêche, les transports, le commerce, etc.). La classification des professions comportait ainsi 9 groupes de professions, 53 sous-groupes et 247 professions. Le statut professionnel et la distinction privé/public n'apparaissent pas à ce niveau. (...)

La nature de l'activité, indépendante ou salariée, est ici fondamentale. Les trois premières catégories sont considérées comme des professions indépendantes. Les professions libérales sont enregistrées avec les chefs d'entreprises pour cette raison, alors qu'elles apparaissent avec les cadres et professions intellectuelles du supérieur dans la nomenclature française. La catégorie *aides familiaux* fait référence à toute la main-d'oeuvre familiale employée dans les petites et moyennes entreprises italiennes. Elle apparaît ici comme une catégorie à part entière étant donné son importance dans la structure de l'emploi en Italie. Ces personnes sont cependant considérées comme des travailleurs indépendants et non comme des salariés. Ces derniers se réduisent à deux catégories dont la distinction repose sur le caractère manuel ou « intellectuel » de l'activité.

Les *dirigenti* et *impiegati* sont pourtant des salariés mais ne rentrent pas dans la catégorie *lavoratori dipendenti* qui correspond donc en italien essentiellement aux ouvriers auxquels s'ajoutent les contremaîtres et chefs d'atelier, c'est dire tous les travailleurs manuels salariés. La catégorie *Impiegati* (employés) est une catégorie fourre-tout où se retrouvent aussi bien des professions intermédiaires à faible niveau de qualification que des cadres supérieurs. Cela est dû aussi à l'acception très restrictive des *dirigenti*. Ne rentre dans cette catégorie que l'élite des cadres. De plus, les conventions et les normes nationales qui contribuent à définir et à délimiter la catégorie ne sont pas aussi précises et importantes qu'en France où la construction de cette catégorie renvoie à une histoire sociale, syndicale et politique bien particulière. L'intégration aux *dirigenti* ou *impiegati* varie donc fortement d'une entreprise à une autre, les niveaux de qualification et de diplômes étant tout aussi hétéroclites. Beaucoup de *laureati* (diplôme de fin d'études universitaires) sont embauchés comme *impiegati* et deviennent *dirigenti* avec l'ancienneté.

La comparaison avec la France est éclairante. Au niveau agrégé de la nomenclature française de l'INSEE, les cadres et professions intellectuelles supérieures, les professions intermédiaires

et les employés constituent trois catégories distinctes, alors qu'elles sont regroupées dans une seule et même position professionnelle, *dirigenti e impiegati*, dans la nomenclature ISTAT. Au même niveau agrégé, on distingue dans le cas italien les chefs d'entreprises d'une part, des artisans et petits entrepreneurs d'autre part, alors qu'ils ne constituent qu'une seule et même catégorie pour l'INSEE. Les professions libérales sont regroupées avec les chefs d'entreprise par l'ISTAT, dans la mesure où elles bénéficient d'un triple prestige social très marqué dans la société italienne. Ce sont à la fois des activités indépendantes, intellectuelles, et à niveau de revenu élevé. La place de l'économie familiale dans la société italienne, liée à l'importance de la petite et moyenne entreprise, explique la considération à part des aides familiaux qui n'a aucune raison d'être à ce niveau dans la classification française. Autre différence, les agriculteurs sont regroupés avec les travailleurs indépendants dans la nomenclature de l'ISTAT, alors qu'ils apparaissent en tant que tels dans celle de l'INSEE.

[Marco Oberti, « Usages et limites des nomenclatures socioprofessionnelles pour l'analyse sociologique : le cas italien », *Sociétés contemporaines*, 2002, n° 45-46]

La nomenclature allemande

<i>Arbeiter</i> (ouvriers)
<i>Angestellte</i> (cols blancs, non-manuels)
<i>Selbständige</i> (indépendants)
<i>Beamte</i> (fonctionnaires)
<i>Mithelfende Familienangehörige</i> (aides familiaux)

La nomenclature britannique

1. Managers and Senior Officials (dirigeants et hauts fonctionnaires)
2. Professional Occupations
3. Associate Professional and Technical Occupations
4. Administrative and Secretarial Occupations
5. Skilled Trades Occupations (professions qualifiées du commerce)
6. Personal Service Occupations (professions de service aux personnes)
7. Sales and Customer Service Occupations (professions de la vente et du service au client)
8. Process, Plant and Machine Operatives (opérateurs d'usine)
9. Elementary Occupations (professions « de base », non qualifiées)

L'élaboration d'une nomenclature : les métiers féminins moins bien décrits

Dans la nomenclature socioprofessionnelle de l'Insee, on peut ainsi opposer les emplois masculins, découpés finement en métiers, distingués en fonction des systèmes productifs, hiérarchisés selon les niveaux de qualification, aux emplois féminins où les qualifications sont peu précisées et les hiérarchies peu présentes. Ainsi en est-il du domaine féminin de la santé et du travail social qui est le seul où la notion de cadre, pourtant définie dans les conventions collectives de branche, n'a pas d'équivalent statistique ou encore du groupe féminin des employés qui, à l'inverse de celui des ouvriers, ne permet pas de distinguer salariés qualifiés et non qualifiés. D'un point de vue quantifié, les professions féminines sont trois fois moins nombreuses que les professions masculines et elles ont

en moyenne des effectifs trois fois supérieurs¹. Le groupe des employés constitue sans nul doute le meilleur exemple de cette différence de représentation des professions féminines et masculines : d'un côté, les deux professions les plus féminines, celles de secrétaire et d'assistante maternelle (composées à 99% de femmes), regroupent 1,1 million de salarié-e-s ; de l'autre la profession la plus masculine, celle d'agent technique des eaux et forêts (composée à 98% des hommes) ne représente que 2000 salariés.

[Thomas Amossé, « Professions au féminin. Représentation statistique, construction sociale », *Travail, genre et sociétés*, n° 11, avril 2004]

La mise en œuvre d'une nomenclature

Classements socioprofessionnels à l'enquête sur l'emploi et au recensement de population de 1982

(Champ : actifs occupés, n'ayant pas changé d'emploi en 1982)

Situation professionnelle à l'enquête sur l'emploi (avril-mai 1982)	Situation au recensement (mars 1982)			
	Même profession	Même CS*, prof. diff.	Même GS*, CS diff.	GS différent
1. HOMMES				
Prof. interm.	41,8			26,9
Employés	59,3			22,6
Ouvriers	48,7			6,5
2. FEMMES				
Prof. interm.	59,9			22,2
Employés	64,7			9,6
Ouvriers	43,8			11,2

* CS : catégorie socioprofessionnelle, GS : groupe socioprofessionnel

Un appariement des réponses fournies par les mêmes personnes au recensement de mars 1982 et à l'enquête sur l'emploi d'avril 1982 a été réalisé par l'INSEE. Il permet de constater que le groupe socioprofessionnel des employés est, chez les femmes, celui qui donne lieu aux descriptions les plus stables. Parmi celles qui sont classées employées à l'enquête sur l'emploi, 9,6% seulement relèvent au recensement d'un autre groupe socioprofessionnel.

Les repérages sont un peu moins stables pour les ouvrières (11,2% de divergence). Chez les hommes, en revanche, le classement comme ouvrier est beaucoup plus sûr que celui comme employé : 6,5% seulement des ouvriers au sens de l'enquête sur l'emploi, mais 22,6% des employés sont dans un groupe socioprofessionnel différent au recensement. Pour les deux sexes, le classement parmi les professions intermédiaires est une opération incertaine.

L'étiquetage d'une femme comme employée, celui d'un homme comme ouvrier s'inscrivent donc dans le sens d'une pente « naturelle » au long de laquelle les procédures de description (par les enquêtés, puis par les nomenclaturistes et les chiffreuses) « marchent bien », tandis que la figure de l'homme employé, apparaissant comme *a priori* peu probable, donne lieu à des classements plus hasardeux.

[Alain Chenu, *Sociologie des employés*, 2005, La Découverte, p. 20-22]

¹ Sur les 455 professions que compte la nomenclature des PCS, 107 sont majoritairement féminines, 348 majoritairement masculines. D'après le recensement de la population de 1999, elles ont respectivement des effectifs moyens de 96 000 et 37 000 personnes.